



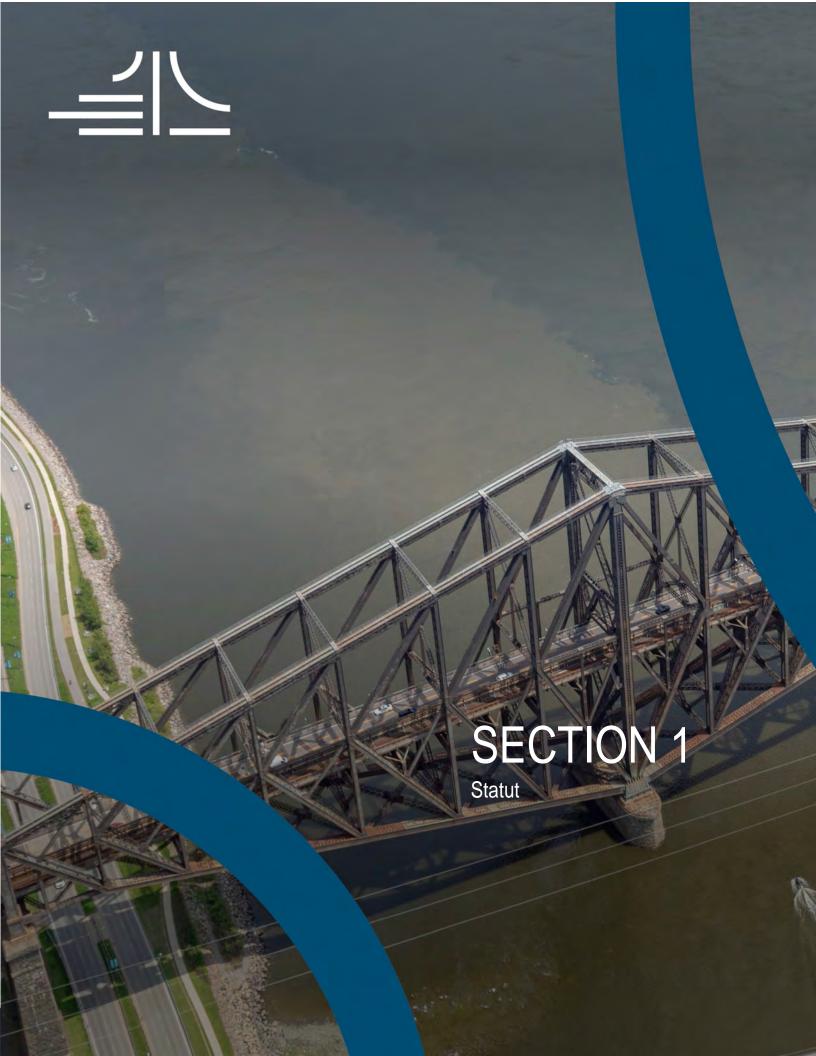
RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

1^{er} trimestre (T1) 2025-2026 Pour les trois mois terminés le 30 juin 2025



TABLE DES MATIERES

1.	STA	TUT	4
	1.1	MANDAT	
	1.2	MISSION, VISION, VALEURS	
2		ROSPECTIVE DU 1ER TRIMESTRE DE 2025-2026	
۷.	KEI		
	2.1	SOMMAIRE	
	2.2	PERSPECTIVES	
	2.3	CHANGEMENTS IMPORTANTS	··········
3.	ANA	LYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
	3.1	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	
	3.2	FLUX DE TRÉSORERIE	10
	3.3	ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	
	3.4	RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS	1 ⁻
4.	ÉΤΑ	TS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2025-2026	19
	4.1	RESPONABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE	19
	4.2	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2025	2
	4.3	ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	2
	4.4	ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	2
	4.5	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025	
	4.6	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS	2



1. STATUT

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP. De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du Règlement sur les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs infrastructures de juridiction fédérale situées dans la grande région de Montréal, soit le pont Jacques-Cartier, l'Estacade, les sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que le tunnel de Melocheville. PJCCI est également responsable des terrains constituant l'emprise de ces infrastructures, incluant les terrains dans le corridor du pont Champlain d'origine et les futurs aménagements qui y sont prévus.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité et de la sécurité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien, des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

De plus, depuis le 12 novembre 2024, PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec, à l'exception du corridor du tablier ferroviaire, lequel est la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et la piste polyvalente, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

Par ailleurs, en vertu d'un protocole d'entente, PJCCI fournit des services de soutien technique à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), dans le cadre du projet du corridor du pont Samuel-De Champlain (CPSDC) durant la période d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation.

1.2 MISSION, VISION, VALEURS

Mission

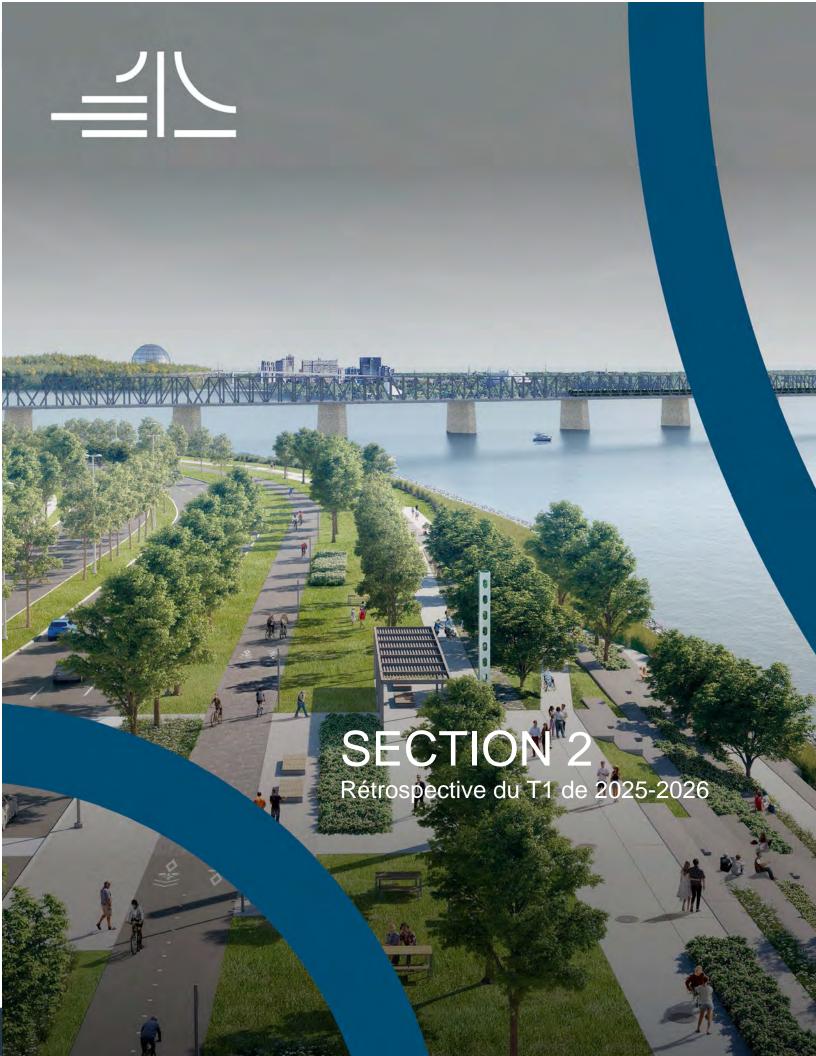
Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

Valeurs

+ Esprit d'équipe + Transparence + Rigueur + Innovation + Engagement



2. RÉTROSPECTIVE DU 1^{ER} TRIMESTRE DE 2025-2026

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 juin 2025 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intérimaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intérimaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 6,4 M\$ pour les trois mois terminés le 30 juin 2025 (déficit de 8,6 M\$ au 30 juin 2024). Cette augmentation de 15,0 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des travaux d'entretien régulier et majeurs capitalisables par rapport à l'exercice précédent. Le déficit avant le financement public est de 55,0 M\$ au 30 juin 2025 (50,3 M\$ au 30 juin 2024).

La dette nette a diminué, totalisant 100,3 M\$ au 30 juin 2025 (115,2 M\$ au 31 mars 2025).

Les acquisitions d'immobilisations totalisent, pour la période, 2,6 M\$ (4,2 M\$ au 30 juin 2024).

2.2 PERSPECTIVES

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard, bordé d'un corridor vert doté de voies de mobilité active le long du fleuve Saint-Laurent, a été retenue pour sa reconfiguration afin d'arrimer la fonctionnalité et la vocation du secteur aux nouveaux corridors voisins qui ont récemment été reconstruits. Le financement de ce projet a été approuvé et les travaux de reconfiguration sont prévus débuter au cours du deuxième trimestre de 2025-2026. L'annonce publique effectuée en décembre 2023 a officialisé le lancement de ce grand projet pour les Montréalais.

Par son engagement dans ce projet, qui permettra de répondre aux usages évolutifs en mobilité, en plus d'améliorer considérablement le milieu de vie de la collectivité, PJCCI est fière de contribuer à l'atteinte de diverses cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022 à 2026.

2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

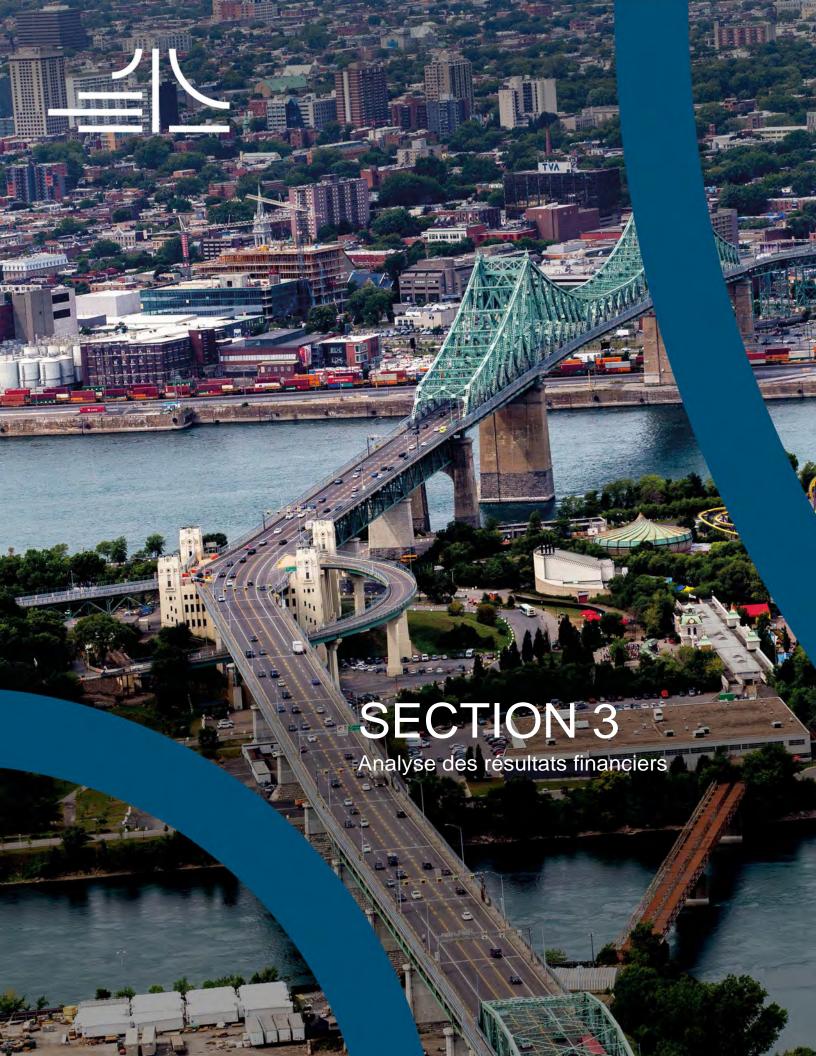
Le nouveau plan stratégique **Ensemble vers 2030** de PJCCI est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025 et s'étalera sur les cinq prochaines années. Le suivi de ce plan stratégique est réalisé par le biais de neuf plans d'action ciblés.

Le 23 juin 2025, l'honorable Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et député de Louis-Hébert, a annoncé en conférence de presse la formation d'un Groupe consultatif pour la réhabilitation du pont de Québec. L'objectif de ce groupe est de permettre à PJCCI de bénéficier d'une diversité d'expertises, d'apprendre à connaitre l'environnement de Québec et ses acteurs principaux ainsi que de faire connaitre la Société et son mandat.



En juin 2025, l'ancien poste de péage (encerclé dans l'image ci-dessous) situé à la pointe sud de l'entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier a été déconstruit. Inauguré en 1958, cet édifice a servi de poste de péage jusqu'en 1962, année de l'abolition des péages sur le pont. Rappelons qu'en 2020, d'importants travaux se sont amorcés à l'entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier par la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'équipe d'Opérations et entretien de PJCCI. À la suite de cette déconstruction, le site sera réaménagé et une œuvre d'art public y sera installée.





3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au cours des trois mois terminés le 30 juin 2025, les actifs financiers totaux ont augmenté de 13,4 M\$ pour atteindre 63,8 M\$ comparativement à 50,4 M\$ au 31 mars 2025. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de la trésorerie de 26,3 M\$, laquelle est atténuée par la diminution de la position des débiteurs de12,9 M\$.

Passif

Les créditeurs et charges à payer ont augmenté de 18,1 M\$, passant de 40,7 M\$ au 31 mars 2025 à 58,8 M\$ au 30 juin 2025. Cette augmentation est principalement attribuable au volume des travaux réalisés, ainsi qu'à une avance sur les crédits parlementaires reçue au début du premier trimestre.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie totalisent 5,6 M\$ au 30 juin 2025 (8,3 M\$ au 31 mars 2025). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 669,2 M\$ au 30 juin 2025, une diminution de 8,4 M\$ comparativement au 31 mars 2025 (677,6 M\$). Cette diminution est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement qui ont diminué de 10,4 M\$ pour un total de 665,6 M\$ comparativement à 676,0 M\$ au 31 mars 2025.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours au 30 juin 2025:

(en milliers de dollars)	Premier trimestre		
(en millers de dollars)	2025-2026	2024-2025	
Financement public pour les charges d'exploitation	64 064	45 917	
Financement public pour les immobilisations corporelles	(2 621)	(4 213)	
TOTAL	61 443	41 704	

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 CHARGES

Entretien et déconstruction

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2025, les charges d'entretien et déconstruction, incluant l'amortissement, totalisent 65,0 M\$ (48,7 M\$ au 30 juin 2024) et sont principalement réparties comme suit :

Travaux sur les actifs

- + 11.5 M\$ au pont Jacques-Cartier;
- + 6,7 M\$ au pont de Québec;
- + 11,5 M\$ pour Héritage Champlain;
- + 0,7 M\$ au pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 0,8 M\$ à l'Estacade;
- 9,2 M\$ au pont Honoré-Mercier;
- + 12,2 M\$ à l'autoroute Bonaventure;
- + 4,1 M\$ pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure;
- + 1,5 M\$ au tunnel de Melocheville;

Autres

- + 4,7 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 2,1 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des trois premiers mois totalisent 1,0 M\$ (1,0 M\$ au 30 juin 2024). Celles-ci représentent 1,4 % des charges totales (1,9 % au 30 juin 2024).

Administration

Les charges administratives des trois premiers mois de l'exercice s'élèvent à 4,9 M\$ (5,0 M\$ au 30 juin 2024).

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La position de trésorerie a augmenté de 26,3 M\$ au 30 juin 2025 pour un solde de 60,8 M\$ (34,5 M\$ au 31 mars 2025). Cette augmentation est principalement attribuable à l'avance sur les crédits parlementaires reçue au début du premier trimestre. Au 30 juin 2025, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux totalise 2,3 M\$ (15,1 M\$ au 31 mars 2025).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 GESTION DES ACTIFS

La priorité de PJCCI est d'assurer la sécurité et la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

La Société souhaite toujours se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures en maximisant la durée de vie de ses actifs et par une démarche en gestion d'actifs inspirée des meilleures pratiques dans le domaine et calquée sur la norme ISO 55000.

À cette fin, PJCCI a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs qui est en cours de réalisation. Une analyse de maturité des pratiques de gestion d'actifs a été réalisée en 2024-2025 et a permis de constater une progression du niveau de maturité de « en développement » à « compétent ».

3.3.2 GRANDS PROJETS



Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré et comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours.

Les travaux de réhabilitation du pavillon de l'Île Sainte-Hélène ont débuté en juin 2025 et se termineront au printemps 2027. Le projet consiste à remettre à niveau le bâtiment, un élément structurel du pont, en fonction des critères de pérennité et de sécurité visant à prolonger sa durée de vie de plus de 75 ans.

Les travaux de déconstruction du bâtiment de la Plaza et la reconfiguration des terrains limitrophes se poursuivent et sont prévus terminer au troisième trimestre de 2025-2026. Suite aux travaux d'aménagement, une œuvre d'art public y sera installée en 2026. À cet effet, la Société a lancé en mars 2025 un appel de candidatures auprès de la communauté artistique canadienne et le processus d'approvisionnement se poursuit.

La conception détaillée pour la réfection et le renforcement d'acier sur plusieurs sections du pont se poursuit et sera complétée en septembre 2027. Les travaux de construction seront exécutés par lots et débuteront en avril 2026 pour finir avec le dernier lot de construction au printemps 2030.

La conception détaillée pour la réfection des piles 23 et 26 et des tirants d'ancrages se poursuit jusqu'en décembre 2025. Les travaux débuteront au printemps 2026 pour se terminer au printemps 2029. Inauguré en 1930, le pont Jacques-Cartier se trouve dans une zone d'activité sismique et n'a pas été conçu pour résister aux charges générées par un événement sismique. Pour faire suite à une récente étude, un programme prévoit l'intégration des concepts de réhabilitation sismique aux travaux prévus dans le cadre des programmes d'acier et de piles en béton sur une période d'environ 25 ans. La conception détaillée pour le renforcement sismique du pont au niveau du pavillon a débuté et se poursuivra jusqu'en 2027.

L'étude préliminaire pour les travaux de planage et de pavage du pont, des rampes de la section 5 et des approches sud et nord a débuté au troisième trimestre de 2023-2024. Les travaux s'échelonneront sur deux ans, de 2027 à 2029, et l'échéancier précis prendra en compte les travaux alors en cours au tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, le cas échéant, afin d'assurer la fluidité de la circulation.



Les travaux de construction du projet Héritage Champlain, incluant la piste multifonctionnelle à l'approche du pont Samuel-De Champlain à Brossard, se poursuivent selon l'échéancier global du projet. Les travaux sont prévus se terminer au troisième trimestre de 2025-2026.



Le contrat de services professionnels en gestion d'actifs pour des inspections, des études de capacité portante et autres services connexes a débuté au cours du présent trimestre, faisant suite à l'adjudication du contrat au quatrième trimestre de 2024-2025.

Un deuxième contrat de services professionnels pour la conception détaillée visant des travaux ciblés et prioritaires de réfection et renforcement de la structure d'acier et de peinture a également été adjugé au cours du dernier trimestre de l'exercice 2024-2025. Les activités liées à ce contrat ont débuté en vue du lancement d'un premier contrat de construction d'ici la fin de l'exercice.

Par ailleurs, un contrat pour des travaux de réparation d'acier et de peinture, lesquels avaient été amorcés en 2024 par le CN, a été cédé à PJCCI dans le cadre de la cession du pont. Les travaux ont repris en mars 2025 et se prolongeront jusqu'à l'hiver 2025-2026.



Les travaux de déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs ont été complétés au cours du dernier trimestre de 2024-2025.



Selon les résultats du programme de suivi de la durée de vie des semelles de l'Estacade, un programme de maintien d'actifs standard serait suffisant pour assurer une durée de vie de plus de 60 ans. Un contrat de conception détaillée a été octroyé à la fin du troisième trimestre de 2023-2024. Les plans et devis ont été complétés au cours du troisième trimestre de 2024-2025 et la Société a lancé l'appel d'offres pour les travaux de construction au quatrième trimestre de ce même exercice. L'adjudication du contrat de construction est prévu au deuxième trimestre de 2025-2026 avec une mobilisation sur le site anticipée vers la fin du quatrième trimestre.



Le projet de reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute en boulevard à trois voies par direction et dont la troisième voie est gérée de façon dynamique, est en cours. L'ensemble des activités de conception et d'approvisionnement du contrat de construction se sont poursuivies selon l'échéancier global du projet. Le début des travaux est toujours prévu au deuxième trimestre de 2025-2026, et devraient être complétés au troisième trimestre de 2029-2030. Par ailleurs, la coordination du volet environnemental et la démarche participative avec les différents intervenants se poursuivent.

En ce qui concerne le maintien du pont Clément et des autres infrastructures de PJCCI sur l'île des Sœurs, les travaux de réfection ont débuté en juin 2024 et se poursuivront jusqu'en 2026-2027. Par ailleurs, les travaux de réfection de la structure de béton de la section élevée de l'autoroute Bonaventure ont débuté au premier trimestre de 2024-2025 et se poursuivront également jusqu'en 2026-2027.



Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture de l'acier s'est poursuivi conformément aux échéanciers prévus. Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2026-2027. D'autres travaux similaires sont planifiés pour les années à venir, notamment dans les secteurs de la Voie maritime du Saint-Laurent et sur l'Île Maline.

En ce qui concerne l'aménagement d'un parcours à l'approche sud du pont, qui fait l'objet d'échanges soutenus avec la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke, l'étude d'avant-projet a été complétée au quatrième trimestre de 2024-2025. Une coordination régulière avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) est effectuée afin d'assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux aménagements. Un deuxième exercice de consultation, élargie, a été réalisé au premier trimestre de 2024-2025 et les résultats préliminaires ont été émis au cours du deuxième trimestre. Cette seconde consultation portait sur les deux concepts d'aménagement retenus par le groupe de travail mis sur pied à cette fin. Le groupe de travail s'est de nouveau réuni à l'automne 2024 afin de travailler sur le scénario privilégié à partir des résultats de la seconde consultation. Le projet a été lancé à la fin du présent trimestre.



Les travaux de construction visant le remplacement du pont P-113 et divers travaux de mise à niveau du tunnel de Melocheville progressent tel que planifiés. Le pont P-113 est situé à l'approche ouest du tunnel et traverse le cours d'eau Le Petit Canal. Ayant atteint la fin de sa durée de vie et en raison des conditions hydrauliques existantes, il doit être remplacé. Les travaux sont prévus jusqu'en 2026-2027.

Le contrat d'ingénierie pour la réalisation d'une étude d'avant-projet portant sur l'amélioration de la gestion des eaux et divers autres travaux de mise à niveau du tunnel est en cours.



La phase initiale du protocole d'entente entre PJCCI et LICC pour du soutien technique dans le cadre du projet du CPSDC, et qui vise principalement à assurer le transfert de connaissances, est toujours en cours.

3.3.3 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et à ceux du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du premier trimestre de 2025-2026 :

- Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours, lesquelles permettront de déterminer avec une plus grande précision les actions requises à l'assainissement et au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et réduire les risques liés à ces enjeux;
- + La Société participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), administré par Environnement et Changements climatiques Canada, pour la mise en place de mesures d'atténuation qui permettront, entre autres, de procéder éventuellement à la fermeture de certains sites. À cette fin, PJCCI a obtenu une réponse favorable à sa demande de financement dans le cadre de la cinquième phase du PASCF, qui s'échelonnera sur la période 2025 à 2030;
- + Pour répondre à la SFDD 2022 à 2026, PJCCI a retenu les six objectifs de développement durable (ODD) suivants, lesquels constituent les piliers de sa Stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027, en tenant compte de la mission et des activités de PJCCI :



- Le deuxième rapport d'étape de PJCCI sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de sa SDD 2023 à 2027, couvrant l'exercice 2024-2025, est en élaboration et sera déposé au Parlement à l'automne 2025, pour ensuite être publié sur le site Internet de la Société;
- + PJCCI poursuit le développement et l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) décentralisé. Dans le cadre de ce SGE, un processus pour le suivi des déchets générés par la direction, Opérations et Entretien est maintenant implanté.

3.3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

La matrice des formations SST de la Société est complétée à 95 % au 30 juin 2025, soit au-delà du seuil fixé à 85 %. Les nouveaux modes de communication prévus au plan de communication SST ont été mis en œuvre. Le protocole SST pour les travaux au pont de Québec progresse. Avec l'appui des comités locaux SST, l'importance de la SST au sein de la Société est constamment mise de l'avant, toujours dans l'objectif de « Zéro blessure par choix ».

3.3.5 FINANCEMENT DURABLE

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale.

PJCCI amorce la troisième année du cycle de financement qui lui a été accordé pour les années 2023-2024 à 2027-2028 afin de réaliser les travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures. De plus, une enveloppe de financement a été accordée pour la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, financement qui s'échelonnera jusqu'en 2031-2032.

Rappelons qu'une enveloppe de financement avait été accordée pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine, dont le volet Héritage Champlain se poursuit.

3.3.6 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI doit demeurer une organisation attrayante, inclusive et en constante évolution, faisant de chaque membre de l'équipe un partenaire de choix. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour attirer et retenir ses employés en stimulant leur développement et leur engagement, dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.

Afin de fidéliser ses employés, PJCCI met les talents de chacun à contribution, en utilisant comme leviers le développement des compétences individuelles et collectives (pour renforcer les capacités de la maind'œuvre), et l'évolution des pratiques de gestion du changement et du leadership au sein de l'organisation, notamment dans un environnement de plus en plus numérique.

PJCCI a poursuivi ses activités pour faire vivre sa marque employeur interne Ensemble, ON CRÉE – LE LIEN, en s'appuyant sur les éléments distinctifs qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation. L'incitatif à l'action de la marque employeur externe "TRAVERSEZ – CHEZ NOUS" est utilisé dans les communications externes depuis l'été 2024 en vue de démarquer PJCCI comme employeur de choix.



La mise en œuvre de la démarche de santé et mieux-être au travail et de la démarche sur l'équité, la diversité et l'inclusion se poursuit au sein de l'organisation. Un sondage organisationnel a été déployé en mai 2025. Un comité multidisciplinaire est en place pour déployer les plans d'action basés sur les résultats de ce sondage, et pour réaliser et suivre les activités.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche d'équité salariale dans le respect de la *Loi sur l'équité salariale*, PJCCI a débuté son exercice d'actualisation au quatrième trimestre de 2024-2025 et a complété sa première reddition de comptes de l'exercice initial.

L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à faire évoluer la culture organisationnelle, afin que PJCCI continue de se positionner comme organisation qui a à cœur le développement et l'épanouissement de ses employés.

3.3.7 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en ressources informationnelles, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle est testée et révisée annuellement par le comité de plan de continuité des affaires.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes. Un programme a été mis sur pied pour la période 2024-2027, lequel est intégré au plan directeur en RI, mentionné ci-dessous. Des tests d'intrusion sur l'infrastructure technologique de PJCCI ont été réalisés au deuxième trimestre de 2023-2024; les éléments d'améliorations sont inclus dans le programme 2024-2027 et leur mise en œuvre est en cours.

De plus, des tests d'hameçonnage et des activités de sensibilisation auprès des employés sont effectués en continu.

La direction, RI a également complété les orientations du plan directeur en RI basé sur les apprentissages du projet pilote Convergence (réalisé conjointement avec les directions, Finances, Ressources humaines et Approvisionnement) et sur la volonté de l'organisation d'aligner les RI aux orientations stratégiques pour soutenir sécuritairement les opérations et la prise de décisions. Le plan directeur en RI se décline en trois chantiers numériques pour la période 2024-2027 :

- + Chantier #1 Instaurer une culture du numérique durable;
- + Chantier #2 Favoriser des services performants et intégrés;
- + Chantier #3 Propulser l'innovation et renforcer la sécurité.

Dans le cadre du chantier #2, l'analyse des capacités systèmes du progiciel de gestion intégrée de la Société est en cours pour réaliser la transformation de celui-ci dans le cadre du plan stratégique 2025-2030 de PJCCI.

Toujours dans le cadre du plan stratégique et du chantier #3, les travaux pour intégrer l'intelligence artificielle (IA) ont démarré, visant entre autres à définir les encadrements pour les cas d'usage IA et la gouvernance des données.

Toutes les actions pour mettre en œuvre le plan stratégique sont soutenues par la gestion du changement et l'évolution des compétences afin d'instaurer une culture du numérique durable, tel que prévu au chantier #1.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification financière, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 295,8 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2025			Au 30 juin 2024		
(en millers de dollars)	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	179 198	116 564	295 762	194 725	67 689	262 414
Financement disponible	179 198	116 564	295 762	194 725	67 689	262 414
Crédits parlementaires (1)						
+ Utilisés	64 064	(2 621)	61 443	45 917	(4 213)	41 704
+ Requis	115 134	119 185	234 319	148 808	71 902	220 710
Total crédits parlementaires	179 198	116 564	295 762	194 725	67 689	262 414

⁽¹⁾ PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2025-2026

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2025, les états financiers intérimaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intérimaires.

4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intérimaires conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. pris en vertu de la Loi maritime du Canada et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 30 juin 2025, le conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs, incluant la première dirigeante et le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.

Sandra Martel, ing. Première dirigeante

undea Mland

Alexandre L. Carbonneau, CPA Trésorier par intérim

Le 22 août 2025

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2025	31 mars 2025
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	60 760	34 500
Débiteurs (Note 4.6.4)	3 035	15 898
Total des actifs financiers	63 795	50 398
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.5)	58 759	40 720
Avantages sociaux futurs	123	124
Retenues contractuelles (Note 4.6.6)	5 604	8 269
Revenus reportés	263	285
Obligations environnementales (Note 4.6.7)	99 226	116 002
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 4.6.8)	163	163
Total des passifs	164 138	165 563
Dette nette	(100 343)	(115 165)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	665 640	675 984
Charges payées d'avance	3 586	1 630
Total des actifs non financiers	669 226	677 614
Excédent accumulé (Note 4.6.10)	568 883	562 449

Collelle Co

ÉVENTUALITÉS (NOTE 4.6.11)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Trois mois	s terminés le
	31 mars 2026	30 juin 2025	30 juin 2024
	Budget	Réel trimestre	Réel trimestre
	\$	\$	\$
Revenus Reuw et permis	600	167	140
Baux et permis	600	167	149
Intérêts	1 750	481	350 44
Autres sources	1 602	9	44
Total des revenus	3 952	657	543
Charges (Note 4.6.13)			
Entretien et déconstruction	172 149	65 017	48 694
Fonctionnement	8 794	986	991
Administration	28 326	4 889	5 026
Obligations environnementales	(17 502)	(15 226)	(3 898)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	9
Total des charges (Note 4.6.13)	191 767	55 666	50 822
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(187 815)	(55 009)	(50 279)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	175 168	64 064	45 917
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	120 594	(2 621)	(4 213)
Transfert - Autre (Note 4.6.12)	-	-	-
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	107 947	6 434	(8 575)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	556 991	562 449	540 099
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	664 938	568 883	531 524

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Trois mois terminés le		
	31 mars 2026	30 juin 2025	30 juin 2024	
	Budget	Réel trimestre	Réel trimestre	
	\$	\$	\$	
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	107 947	6 434	(8 575)	
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	(124 232)	2 621	4 214	
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	38 356	7 723	8 607	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(85 876)	10 344	12 821	
Addition de charges payées d'avance	-	(2 470)	(98)	
Utilisation de charges payées d'avance	-	514	400	
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	(1 956)	302	
Diminution de la dette nette	22 071	14 822	4 548	
Dette nette au début de l'exercice	(130 129)	(115 165)	(118 117)	
Dette nette à la fin de l'exercice	(108 058)	(100 343)	(113 569)	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

(Non duale on millions de dellare sandalens)	Trois mois terminés le	
	30 juin 2025	30 juin 2024
	Réel trimestre	Réel trimestre
Activités de fonctionnement	\$	\$
Déficit de l'exercice lié aux activités	6 434	(8 575)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	7 723	8 607
Variation des obligations environnementales	(15 226)	(3 898)
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	64
Variation des autres éléments		
Diminution (augmentation) des débiteurs	12 863	(40 950)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	28 175	6 704
(Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs	(1)	9
Diminution des retenues contractuelles	(2 665)	(2 416)
Diminution des revenus reportés	(22)	(22)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(1 956)	302
Diminution des obligations environnementales	(1 550)	(432)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	33 775	(40 607)
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(7 515)	1 257
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(7 515)	1 257
Augmentation (diminution) de la trésorerie	26 260	(39 350)
Trésorerie au début de l'exercice	34 500	43 245
Trésorerie à la fin de l'exercice	60 760	3 895

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

4.6.1 POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1er octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1er décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1er octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1er avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés, à l'exception de quelques parcelles aux approches nord et sud. Le 12 novembre 2024, la propriété et la gestion de la structure du pont de Québec ont été cédés à la Société par le gouvernement du Canada. Le corridor du tablier ferroviaire demeure la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et la piste polyvalente, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers intérimaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits

reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique interne de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

+ Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;

+ Bâtiments : 40 ans;

+ Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;

+ Autres:

o Mobilier : 10 ans;

o Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;

Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient

les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ.

De plus, les employés de la Société étant assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- + Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle:
- + L'opération ou l'évènement passé à l'origine du passif est survenu;
- + Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- + Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révise annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers intérimaires se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sousjacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes

environnementales, ou des changements à la règlementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

L'établissement de la juste valeur des actifs transférés est sujet à une incertitude relative à la mesure, attribuable à la nature complexe et spécialisée de certains actifs, aux fluctuations des conditions économiques et sectorielles, à l'application de méthodologies d'évaluation reposant sur des paramètres et des postulats économiques, ainsi qu'à la disponibilité limitée de données de marchés comparables pour des actifs de nature similaire dans le secteur public. Nonobstant le recours à des expertises professionnelles et l'application de normes d'évaluation établies conformément aux pratiques comptables généralement reconnues, toute révision des hypothèses économiques fondamentales, des facteurs d'actualisation appliqués, des approches méthodologiques retenues, ou toute modification substantielle des paramètres macroéconomiques pourrait occasionner des ajustements aux montants comptabilisés au titre de la juste valeur de ces actifs.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

4.6.3 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée au cours des trois mois terminés le 30 juin 2025.

4.6.4 DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2025	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	-	12 958
Taxes à recevoir	2 291	2 099
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	719	781
Autres débiteurs	25	60
Total des débiteurs	3 035	15 898

4.6.5 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	30 juin 2025	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Sommes à payer au gouvernement du Canada	26	-
Fournisseurs et frais courus	56 864	38 657
Salaires et charges sociales	1 869	2 063
Total des créditeurs et charges à payer	58 759	40 720

4.6.6 RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défectuosités, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.7 OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classifier leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent au pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine, aux abords de l'autoroute Bonaventure et au pont Honoré-Mercier.

La Société a relevé un total de 18 sites (18 au 31 mars 2025) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Pour 7des 18 sites (7au 31 mars 2025), des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 99,2 M\$ (116,0 M\$ au 31 mars 2025) a été comptabilisé.

En ce qui concerne les 11 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (11 au 31 mars 2025),10 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations (10 au 31 mars 2025). Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant au dernier site, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur au 30 iuin 2025, qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation au 30 juin 2025 varie de 2,61 % à 3,55 % (au 31 mars 2025 2,44 % à 3,17 %);
- + Le taux d'inflation de 3,80 % au 30 juin 2025 (au 31 mars 2025 3,65 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

	30 juir	n 2025	31 mars 2025	
(en milliers de dollars canadiens)	\$;	\$	
	Passif	Passif	Passif	Passif
Secteurs	non actualisé	actualisé	non actualisé	actualisé
	et inflationné	et inflationné	et inflationné	et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est (1)	20 616	15 660	20 357	15 911
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest (1)	8 467	6 605	8 096	6 481
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration (2)	86 012	76 636	102 939	92 449
Héritage Champlain (3)	68	68	652	636
Pont Jacques-Cartier (4)	257	257	538	525
Total	115 420	99 226	132 582	116 002

(1) <u>Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure</u>

Au 30 juin 2025, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration

La Société a entamé le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important

volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF) par la stabilisation des berges, l'ajout d'un système de confinement et de traitement des eaux souterraines sur le tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la gestion des biogaz, la stabilisation des sols affectés par la dégradation de matières résiduelles, la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires et la mise en place de couches barrières de sol propre.

L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires.

(3) <u>Héritage Champlain</u>

Ce projet consiste à réaménager les terrains libérés suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine et à réaliser notamment des aménagements fauniques en vue de restaurer des habitats du poisson. Les caractérisations réalisées en 2023 ont confirmé la présence de sols contaminés. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement en la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires selon les normes en vigueur et la mise en place de couches barrières de sol propre. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

(4) Pont Jacques-Cartier

Les projets en cours au pont Jacques-Cartier incluent la réhabilitation du pavillon de l'île Sainte-Hélène, de même que la déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage et le réaménagement du secteur de la Plaza. Ce deuxième projet prévoit également la végétalisation du secteur avec la création de bassins de biorétention.

Des caractérisations effectuées entre 2020-2021 et 2024-2025 démontrent des concentrations de sols contaminés au-delà des critères acceptables.

La stratégie environnementale pour ces deux projets consiste en la gestion des déblais générés par les travaux. Les sols excavés seront gérés selon les normes applicables en fonction de leur contamination et seront ainsi remplacés par des sols propres. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

4.6.8 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans l'un de ses bâtiments. L'obligation liée à la remise en état a été éteinte au cours de l'exercice 2024-2025.

Les changements survenus au cours du trimestre dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaillent comme suit :

	30 juin 2025		31 mars 2025			
(en milliers de dollars canadiens)		\$			\$	
	Amiante	Obligation de remise en état	Total	Amiante	Obligation de remise en état	Total
Solde d'ouverture	163	-	163	45	6 323	6 368
Passifs réglés	-	-	-	-	(6 609)	(6 609)
Révision des estimations	-	-	-	116	32	148
Charge de désactualisation (1)	-	-	-	2	254	256
Solde de clôture	163	-	163	163	-	163

⁽¹⁾ La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 0,2 M\$ (au 31 mars 2025 – 0,2 M\$). Il n'existe aucun recouvrement estimé ni aucune garantie financière ou arrangement de financement relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

Taux ou fourchette	30 ju	ıin 2025	31 mars 2025		
	Amiante	Obligation de remise en état	Amiante	Obligation de remise en état	
Taux d'actualisation	0,84 %	2,44 %	0,84 %	2,44 %	
Période d'actualisation des dépenses	1 an	0 an	1 an	0 an	
Durée estimative du règlement des dépenses	1 an	0 an	1 an	0 an	

4.6.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains	Ponts, routes et promenades	Bâtiments	Véhicules et équipements	Autres	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT							
1er avril 2024	5 250	873 217	31 124	6 808	10 453	28 972	955 824
Acquisitions	-	3 291	-	6	401	50 163	53 861
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(10)	-	-	-	(10)
Transferts	-	3 112	-	-	103	(3 215)	-
31 mars 2025	5 250	879 620	31 114	6 814	10 957	75 920	1 009 675
Acquisitions	-	5	-	-	-	(2 626)	(2 621)
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2025	5 250	879 625	31 114	6 814	10 957	73 294	1 007 054
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1er avril 2024	-	286 414	2 874	2 669	7 327	-	299 284
Amortissement	-	30 591	784	551	2 482	-	34 408
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(1)	-	-	-	(1)
31 mars 2025	_	317 005	3 657	3 220	9 809	-	333 691
Amortissement	-	6 837	196	130	560	-	7 723
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2025	-	323 842	3 853	3 350	10 369	-	341 414
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2025	5 250	562 615	27 457	3 594	1 148	75 920	675 984
30 juin 2025	5 250	555 783	27 261	3 464	588	73 294	665 640

4.6.10 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré 1 action au montant de 100 \$.

4.6.11 ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités, qui se présentent dans le cours de ses activités, ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société. Ces provisions sont comptabilisées sous la rubrique Fournisseurs et frais courus à la note 4.6.5 Créditeurs et charges à payer. La Société ne divulgue pas les montants en cause, car une telle divulgation pourrait nuire à l'issue du litige.

Au 30 juin 2025, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intérimaires.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 30 juin 2025, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel était construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal (Note 4.6.8). Les travaux étant terminés, cette obligation s'est éteinte au 31 mars 2025 (note 4.6.8). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours

normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2025, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique « Autres sources » pour des services sur des infrastructures dans la province de Québec rendus dans le cadre d'une entente de service avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) (anciennement Infrastructure Canada). Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique « Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires » à la note 4.6.4 - Débiteurs. Il n'existe aucun passif éventuel relativement à cette entente.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, a cédé la propriété de la structure du pont de Québec à la Société (sujet aux exclusions décrites à la note 4.6.1) en contrepartie de la somme d'un (1) dollar. Considérant la condition actuelle de la structure, son âge de plus de 100 ans dépassant sa durée de vie estimative, ainsi que les investissements importants requis pour sa réhabilitation, la juste valeur de l'immobilisation a été estimée à un (1) dollar. En cédant la propriété du pont de Québec, LICC a également transféré à PJCCI les obligations prévues à l'Acte de cession et servitudes entre le CN et Sa Majesté du chef du Canada ainsi qu'à la Convention entre le CN et le MTQ (aujourd'hui MTMD), lesquelles prévoient des revenus pour l'occupation de la structure, les servitudes et la contribution à son maintien. Ces revenus sont toutefois versés directement au Receveur général du Canada dans les comptes de LICC et ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers intérimaires, n'étant pas disponibles pour la Société. Par conséquent, aucun revenu ni créance correspondante n'est reconnu par la Société au titre de ces arrangements contractuels.

4.6.13 CHARGES SELON LEUR OBJET

	30 juin 2025	30 juin 2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Entretien régulier et majeur	38 300	33 946
Déconstruction – Pont Champlain d'origine	11 943	464
Obligations environnementales	(15 226)	(3 898)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	64
Amortissement des immobilisations corporelles	7 723	8 607
Salaires et avantages sociaux	7 259	6 016
Services professionnels	3 700	3 252
Biens et services	1 967	2 362
Pertes sur disposition d'immobilisations	-	9
Total des charges	55 666	50 822

4.6.14 CRÉDITS PARLEMENTAIRES

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2025 \$	30 juin 2024 \$
Crédits parlementaires demandés	62 560	42 550
Utilisation du fonds de roulement	-	-
Retenues contractuelles à long terme	(1 117)	(846)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	61 443	41 704
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	64 064	45 917
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	(2 621)	(4 213)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	61 443	41 704

